

## DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/07-385-1120 du 02/04/07

**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE  
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE LABORATOIRE  
DE DEUXIEME CLASSE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT  
DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE – SESSION 2007  
OPTION A) Sciences de la vie et de la terre  
OPTION B) Sciences physiques et chimiques  
OPTION C) Biotechnologie (biochimie et microbiologie)**

Destinataires : Tous abonnés

Affaire suivie par : Sylvie GREPON, tél. 04.42.91.72.13 - fax 04.42.38.73.45

### **Références**

- *Arrêté du 8 mars 2007 fixant les modalités de recrutement par concours des adjoints techniques principaux de laboratoire de deuxième classe des établissements d'enseignement du Ministère de l'Education Nationale.*
- *Décret N° 2006-1762 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques de laboratoire des administrations de l'Etat.*

### **CONDITIONS D'ACCES**

#### **Concours externe**

Les candidats doivent être titulaires :

- soit d'un diplôme niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente ;

#### **Concours interne**

- être fonctionnaire ou agent non titulaire de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière comptant au 1<sup>er</sup> janvier 2007 au moins une année de services civils effectifs.

### **INSCRIPTIONS**

Un concours externe et interne (spécialités A – B et C) d'adjoint technique principal de laboratoire est ouvert, au titre de l'année 2007 :

**Par Internet sur le site académique :** [www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr) – [métiers de l'éducation – concours de recrutement – inscription...](#)

**Du lundi 2 avril 2007 au vendredi 20 avril 2007 à 17 heures.**

Dès la clôture des inscriptions, l'administration fera parvenir au candidat une confirmation d'inscription qui devra être renvoyée **de préférence en recommandé simple**, signée et éventuellement modifiée à l'encre rouge, soit :

- au Rectorat, Division des examens et concours, bureau 227, place Lucien Paye, -  
13621 Aix-en-Provence cedex 1, impérativement au plus tard **le vendredi 4 mai 2007 à 17 heures** ;

- soit déposée à l'accueil du rectorat ce même jour à 17 heures au plus tard.

La candidature ne deviendra définitive qu'au retour de cette confirmation au rectorat

Toute confirmation d'inscription déposée ou postée après les délais fixés ci-dessus entraînera le rejet de la demande d'inscription.

**Le nombre de postes offerts**

- concours externe : 3 postes
- concours interne 5 postes

**L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le mercredi 23 mai 2007.**

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*